

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

MANGER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

CONTRIBUTION

NORD-PAS DE CALAIS



MANGER,
C'EST L'AFFAIRE DE
TOUS!

NOS INDIGNATIONS

D'une part, un tiers des Français n'a pas les moyens de s'offrir une alimentation suffisante, saine et équilibrée, bénéfique à la santé.

Les freins financiers ne sont pas seuls en jeu. S'ajoutent, bien souvent, un frein culturel et un déficit de savoir-faire culinaire.

D'autre part, l'offre est insuffisante dans la production de proximité, qui devrait être favorisée dans un souci de protection de l'environnement. Et l'illusion du bio à un euro dans les grandes et moyennes surfaces cache des pratiques économiques non équitables. Il manque une politique volontariste de soutien à l'agriculture paysanne et à l'aménagement des espaces en fonction des besoins alimentaires.

Reprendre le pouvoir alimentaire !

Les choix de consommation que nous faisons ont un impact sur la vie locale, l'environnement, les emplois créés, la santé de tous, ...

Réfléchir à ce que nous achetons et mangeons, faire des choix éclairés, c'est reprendre le pouvoir, décider ce qui est le mieux pour soi, pour sa famille, pour sa région.

C'est aller de l'avant ensemble : permettre à un agriculteur de recréer une exploitation près de sa ville, à un producteur de vivre de son métier, à des familles d'accéder à une alimentation saine, à un coût juste pour tous, c'est rendre compatibles le fait de nourrir une population et de préserver l'environnement, c'est exiger ensemble une qualité de vie meilleure, à un coût raisonnable.

NOS INITIATIVES

+ Les bio-cabas dans un centre social

Dans le cadre d'une réflexion sur la consommation, ce centre social a initié une expérimentation. Les adhérents ont accès aux bio-cabas, paniers de produits locaux, financés pour moitié par le Conseil Général et pour l'autre moitié par l'utilisateur. Une fois par mois, un atelier culinaire permet aux familles de s'approprier des recettes, d'accommoder les produits du panier, de découvrir de nouvelles saveurs, de partager un moment convivial entre les familles du centre.

Suite à cette action, depuis 1 an, une trentaine de familles se sont montées en groupe d'achat pour d'autres produits.

Plus d'infos :

ess.villeneuve-dascq.fr/centre-social-centre-ville

+ Croc la Vie, le bio pour les crèches

La société Croc La Vie produit et livre les crèches de la métropole en repas bio adaptés aux spécificités de la nutrition des jeunes enfants. Cette entreprise sensible à la préservation de l'environnement travaille à partir de produits bruts qu'elle achète auprès de producteurs locaux. Elle sensibilise également les enfants aux comportements alimentaires pour les recentrer autour du plaisir, du partage et de la santé.

Croc La Vie, qui livre 280 repas/jour, a pour objectif d'approvisionner 40 crèches d'ici 3 ans, et de passer au statut de SCIC pour intégrer des collectivités dans son fonctionnement.

Plus d'infos : www.croc-la-vie.com

+ Le Panier de la Mer, le poisson contre la malnutrition

L'Association « Le Panier de la mer » à Boulogne sur mer conjugue 3 vocations : environnementale (valorisation de la ressource de la pêche), insertion sociale et action caritative.

L'association d'insertion réutilise les poissons invendus de la criée pour les transformer et les distribuer à des personnes

précaires. Ce faisant, elle accompagne ses salariés en insertion dans la définition de leur avenir professionnel. La distribution de poisson frais permet de varier les menus des bénéficiaires de ces distributions, tout en leur apportant une source protéinée de très bonne qualité.

En 2010, les salariés du Panier de la mer (20 personnes) ont travaillé 120 tonnes de poisson.

Plus d'infos : www.federationplm.blogspot.com



Pour favoriser un accès de tous à une alimentation saine et permettre aux producteurs de vivre de leur activité, dans le cadre de relations équitables, il faut raccourcir la chaîne du producteur au consommateur, mais il importe aussi de se réapproprié collectivement le système alimentaire.

1 > Favoriser l'accès au foncier

Dans une région aussi fortement urbanisée que le Nord-Pas-de-Calais, il reste difficile d'accéder à la terre en raison du prix à l'hectare.

La recherche de foncier pour des projets d'agriculture de proximité gagnerait à trouver une place au sein des politiques publiques et en lien avec la société civile (cf Terre de Liens).

2 > Intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement du territoire

Considérer la fonction nourricière de façon large permettrait de la mettre en cohérence avec les autres occupations du sol que sont le logement, le transport, les activités économiques, les zones naturelles et d'avoir des visions dans le temps.

Des conseils locaux de l'alimentation rassemblant l'ensemble du monde agricole, des élus aux divers mandats, des consommateurs, des épargnants pourraient être installés sur les territoires.

Par ailleurs, une **instance autour du concept large de souveraineté alimentaire** pourrait être force de proposition auprès des collectivités. Elle regrouperait les acteurs de la question alimentaire : réseaux de producteurs bio, d'agriculture paysanne, d'épicerie solidaires, de jardins...

3 > Promouvoir le métier de producteur, la formation et l'accompagnement

Produire pour des paniers dans le cadre de circuits courts à caractère coopératif implique des compétences variées en matière d'agriculture biologique, mais aussi en matière de démarches en circuit coopératif.

Pour accompagner ce nouveau métier, il convient d'accompagner et de former les producteurs. On pourrait aussi imaginer la mise en place d'un dispositif ambitieux de compagnonnage.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

MANGER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Comment les élus peuvent "alimenter" le cercle vertueux ?

Les élus peuvent **mettre en place des cantines bio** et amener à requalifier une zone d'activité en zone agricole, à protéger les zones agricoles existantes. Ils peuvent rémunérer les producteurs bio pour services environnementaux au territoire...

Des chaînes d'acteurs doivent pouvoir coordonner leurs actions: services d'urbanisme, de santé, d'alimentation ...

Par ailleurs, il faut avoir le **courage d'une vision à long terme** pour mettre en place une politique agricole de conversion en bio. On pourrait aussi intégrer **les coûts indirects au prix de vente**, le prix d'un produit bio fabriqué localement serait moins cher qu'un produit de la grosse industrie fabriqué en Espagne.

Enfin, il faut **penser l'alimentation comme acte éducatif à part entière**, renforcer l'accès des populations fragilisées à la restauration scolaire.

Et pour redonner à tous les citoyens les moyens de se nourrir, les élus pourraient favoriser l'autoproduction et développer les jardins partagés.

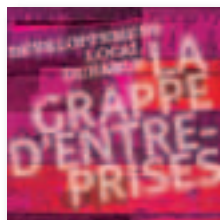
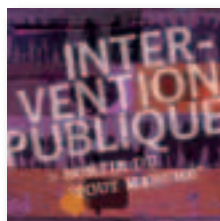
GRUPE DE TRAVAIL

Membres du groupe de travail : Apes; Cigales; Ezi; Mutualité Française; Terre de Liens; Apreva; Centre Social centre ville de Villeneuve d'Ascq; Le Pas de Côté; SEL; Gabnor; Scic A La Marge; l'Union fait la ferme; Macif; Unsa.

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale); AROFESF, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES.

Contributeurs : Associations Accueil Paysan, Artisans du monde, A Petits Pas, Arcade, Down Up, les Paniers de la Mer, Collectif de l'Envie au Projet, La Chambre d'Eau, la Fabrique à Rêves, Pays Cœur de Flandres, Communauté de Communes Artois Lys, Lilas Autopartage, Région Nord-Pas de Calais, Croc la Vie, bénévoles, étudiants.

Les co-productions du Nord-Pas de Calais.



LES ÉTATS
GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE

POUR
UNE AUTRE
ÉCONOMIE

UN TOIT UN C'EST DROIT!

CONTRIBUTION
NORD-
PAS DE CALAIS



UN TOIT
C'EST
UN DROIT!

NOS INDIGNATIONS

Il existe dans notre pays un déséquilibre croissant entre l'évolution des revenus et l'évolution du prix des logements, qui met en difficulté la majorité de la population pour accéder à un logement, y compris les salariés et les familles. Manque de logements, mal logement, prix exorbitants des loyers, insalubrité, logements restés, vacants, précarité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, mixité sociale ... Le logement soulève nombre de questions !

Le logement, une question individuelle, mais aussi collective !

Se loger, ce n'est pas seulement «avoir un toit», mais bien habiter. L'ESS intervient dans la construction et la réhabilitation des logements pour de meilleures performances énergétiques et des gains pour l'environnement, davantage de confort, des équipements adaptés au quotidien des habitants. Elle prend également en compte toute la dimension de l'environnement urbain, du voisinage, c'est à dire du vivre ensemble : mixité et lien social, réappropriation par les habitants de leur quartier, meilleure connaissance par les citoyens du travail des collectivités locales, démocratie locale...

Les réponses de l'ESS sont adaptées au contexte de quartier et prennent en compte la création d'activité économique de proximité, compatibles le fait de nourrir une population et de préserver l'environnement, c'est exiger ensemble une qualité de vie meilleure, à un coût raisonnable.

NOS INITIATIVES

+ Îlot Stephenson à Tourcoing : une démarche de concertation

Dans le cadre du projet d'éco-quartier de l'Union à Tourcoing, 54 maisons devaient être démolies. Les habitants, regroupés au sein de l'association «Rase pas mon quartier» s'y sont opposés. Cette mobilisation a incité l'aménageur à entreprendre une démarche innovante de «co-production de logements». L'objectif est de pouvoir élaborer un projet qui prenne en compte les besoins des habitants, tout en favorisant la mixité sociale du futur quartier. Ainsi, il doit faciliter l'acquisition d'un logement à coût réduit grâce à la mise en place d'un dispositif d'auto-réhabilitation.

Rendre acteurs les habitants permet davantage de liens sur le territoire, et au sein des quartiers. Cela renforce la cohésion sociale et l'investissement dans la vie du quartier.

+ Le Chênelet à Loos-en-Gohelle : des logements sociaux écologiques

Améliorer la qualité de vie mais également proposer des logements qui prennent en compte les moyens financiers de la population pour lutter contre la précarité énergétique. C'est l'exemple de Chênelet Construction, structure d'insertion, qui a construit des logements sociaux en éco-construction à charges maîtrisées en lien avec la municipalité de Loos en Gohelle. Les locataires ont été accompagnés dans l'acte d'habiter, de manière à diminuer les montants des charges.

De plus, Chênelet Construction a construit un réseau d'écoconstruction solidaire de manière à transférer son expérience à d'autres projets.

+ Ilot Bon Secours à Arras : une logique du vivre ensemble

Down Up, association de parents de personnes handicapées, porte un projet original : en partenariat avec le bailleur social Pas de Calais Habitat, il s'agit de redynamiser un quartier tout en adaptant une dizaine de logements aux personnes handicapées. Et ce dans le cadre de la construction de 70 logements sociaux. L'objectif : permettre à ces personnes d'y habiter, mais aussi de redonner vie au quartier. Ainsi, dans le Kiosque, local situé sur place, les jeunes adultes accompagnés par Down Up seront embauchés pour

rendre des services aux personnes âgées du quartier.

Des lieux de vie sont également prévus pour favoriser les échanges entre voisins, organiser des événements festifs, culturels ...

Plus d'infos : www.downup.asso.fr

+ Pierre Solidaire : mobiliser l'épargne citoyenne

Dans le Valenciennois, la SA (société anonyme) Pierre solidaire mobilise l'épargne de citoyens pour acquérir des logements anciens puis les réhabiliter. Ces logements sont ensuite conventionnés et loués à des personnes qui ont des ressources mais pas forcément de salaire.

Pierre Solidaire travaille avec RAVEL (agence immobilière à vocation sociale) qui intervient dans la gestion des logements, leur mise en location et l'accompagnement des locataires.



› **Prendre en compte globalement les besoins**, non pas uniquement en termes de m2, mais également en termes de mobilité, d'espaces publics, de services de proximité. La construction frénétique de logement sociaux dans les années 60 a montré ses limites : il ne s'agit pas de juxtaposer des logements mais bien de penser le vivre ensemble.

› S'engager dans une logique de **développement durable**

› Evaluer dès le début d'une action collective son **coût global** en terme de lien social, de services de proximité, et non pas du seul coût d'investissement.

› **S'adapter** aux spécificités locales. Les besoins des populations sont différents d'un territoire à l'autre, dupliquer aveuglément est une pratique qui ne fonctionne pas. Les acteurs ESS sont ancrés durablement dans le territoire, ils en connaissent les spécificités.

› Favoriser la **coopération** : avec les habitants (**démarches participatives**), avec les élus, avec les financeurs. Les propositions de l'ESS sont innovantes, parfois atypiques, en tout cas adaptées aux besoins locaux.

› **Se mobiliser et exiger des lois** ainsi que l'application des lois existantes pour lutter contre la spéculation,

car nous sommes plus que jamais concernés par la crise du logement. Nous appelons les citoyens à se réapproprier les politiques de logement par la conquête des lieux de décision : s'organiser collectivement pour être entendu.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

UN TOIT C'EST UN DROIT!

Quelques idées concrètes pour développer l'ESS dans ce secteur :

1. initier une démarche progrès en économie solidaire dans les entreprises qui développent des produits d'éco-construction.
2. renforcer les outils financiers solidaires existants pour développer les énergies renouvelables.
3. développer les coopératives d'activité et d'emploi liées au bâtiment
4. favoriser les coopératives d'habitants en gelant un peu de foncier à cet effet.

Les co-productions du Nord-Pas de Calais.



GRUPE DE TRAVAIL

Membres du groupe de travail : Apes ; Cigales ; E2i ; Mutualité Française ; Terre de Liens ; Apreva ; Centre Social centre ville de Villeneuve d'Ascq ; Le Pas de Côté ; SEL ; Gabnor ; Scic A La Marge ; l'Union fait la ferme ; Macif ; Unsa

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale); AROFESF, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES

Contributeurs : Associations Accueil Paysan, Artisans du monde, A Petits Pas, Arcade, Down Up, les Paniers de la Mer, Collectif de l'Envie au Projet, La Chambre d'Eau, la Fabrique à Rêves, Pays Coeur de Flandres, Communauté de Communes Artois Lys, Lilas Autopartage, Région Nord-pas-de-Calais, Croc la Vie, bénévoles, étudiants

LES ÉTATS
GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE

POUR
UNE AUTRE
ÉCONOMIE

1 + 1 = 3

LES ATOUTS
DE LA
COOPÉRATION

CONTRIBUTION

NORD-
PAS DE CALAIS



1+1=3



D'un côté, les besoins de la population s'accroissent. De l'autre, leurs interlocuteurs locaux disparaissent du fait de la contraction des financements publics. A cela s'ajoutent des richesses inégalement réparties sur les territoires, un manque de lien entre les besoins des habitants et les politiques mises en place... Que faire ?



En fonction des besoins, l'ESS développe ou invente en permanence divers modes de coopération, par métier, par territoire, à l'intérieur de son réseau ou avec d'autres acteurs économiques, des collectivités..., toujours avec souplesse, en permettant à chacun de garder son identité.

+ La coopération économique entre acteurs ESS

Le Groupe Economique Solidaire, un modèle alternatif de développement

Le Groupe Economique Solidaire Cap Emploi Services SA est né d'une démarche pragmatique de structures d'insertion adhérentes du réseau COORACE sur le Douaisis, qui travaillaient dans des secteurs divers : services aux personnes, espaces verts, bâtiment, nettoyage...

Celles-ci ont instauré un système qui fait passer les salariés en insertion d'une structure à l'autre en fonction de leurs besoins. Cette démarche transversale permet un accompagnement intensif. Ainsi, une personne sur deux trouve un emploi stable en fin de parcours.

La coopération au sein du Groupe se fait sur trois axes : une articulation des parcours des salariés, une mutualisation des moyens, une gouvernance unifiée.

Plus d'infos : www.socialement-responsable.org

Une offre multi-services par la complémentarité

Dans le Cambrésis, l'association intermédiaire Solidarité Multi Services et l'association Solidarité Services aux Personnes se sont regroupées pour constituer une offre plus large. Celle-ci s'est ouverte à une diversité de publics en difficulté (demandeurs d'emplois, personnes isolées, notamment âgées ou handicapées, etc.) autour de trois pôles : l'insertion par l'activité économique, l'insertion sociale orientée vers l'emploi, et l'insertion sociale à travers des actions solidaires.

L'originalité de la démarche est l'approche globale de l'insertion (à la fois sociale, professionnelle, culturelle, etc.).

Plus d'infos : www.coorace.org

Le micro-climat de la coopération

L'ESS sait générer de l'action collective sur le terrain économique et faire travailler ensemble de multiples acteurs (usagers, bénévoles, travailleurs, collectivités territoriales) autour d'un projet commun pour une réponse adaptée aux besoins des habitants et des politiques publiques locales.

Une telle dynamique permet d'enclencher un cercle vertueux (les nouveaux projets entraînant d'autres) et crée un "micro-climat" favorable à l'innovation sociale.

1+1=3

La coopération avec tous les acteurs économiques

Lilas Autopartage : entreprises, ESS, collectivité dans un même bateau

Lilas Autopartage est une SCIC (SARL ayant une utilité sociale) lancée à l'initiative de la municipalité de Lille pour répondre à une volonté politique de préserver l'environnement. Il s'agit de permettre un accès à la voiture pour les personnes qui n'ont pas les ressources ou le besoin d'un posséder une. **Originalité** : le capital de Lilas Autopartage associe 5 collèges : les membres fondateurs (Keolis), les entreprises partenaires, les acteurs de la finance solidaire, les salariés, les collectivités locales avec la ville de Lille.

Coopération de territoire : le Dunkerquois

Le Dunkerquois a mis en place une coordination de divers acteurs de manière à favoriser l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Avec un pilotage par les acteurs publics, cette action mobilise des acteurs de la formation et de l'emploi (missions locales, pôle emploi...), de l'insertion professionnelle (AFEJI, Papillons Blancs), la Fédération Voile Aviron, la Fondation Auchan, etc. Elle permet la mise en réseau et l'émergence de projets ESS.

La coopération de compétences

Le Collectif «de l'envie au projet» ou le regroupement par métiers

Ce collectif s'est constitué afin de proposer aux porteurs de projet en milieu rural un parcours complet de création d'activité. En mutualisant les compétences et les ressources, ce collectif propose des ateliers thématiques, un espace ressources, des aides pour les moins de 30 ans, un site expérimental à Ambricourt, la couveuse d'activités CHRYSALIDE et une pépinière d'activités.

Plus d'infos : www.apetitpas.net ; www.afip.asso.fr ; www.accueil-paysan.com ; www.avenirs962.org

Coopération Nord-Sud et acteurs ESS

Dans le cadre du partenariat avec la Région de Doukkala-Abda au Maroc, la Région Nord Pas de Calais a engagé des actions de soutien à l'ESS, par ex. dans l'insertion professionnelle et sociale des femmes à Dunkerque et El Jadida, et dans le développement du tourisme responsable au Maroc via le projet "chemins de traverse" de l'association dunkerquoise CEFIR (Centre d'Education et de Formation Interculturel Rencontre).

La mutualisation de moyens

Un groupement d'achats responsables pour cinq crèches

Un collectif de 5 crèches associatives et parentales de la métropole lilloise a souhaité réinterroger ses habitudes de consommation. Ainsi, plutôt que d'offrir des biscuits industriels, pourquoi ne pas proposer de la compote artisanale bio aux enfants pour le goûter en s'approvisionnant auprès de producteurs locaux et écologiques ? Ce collectif a expérimenté la création d'un groupement d'achats responsables et la sensibilisation des enfants et des parents au développement durable.

Plus d'infos : COLLINE ACEPP - www.colline-acepp.com.fr

Le Centre des Innovations Socio-économiques : un lieu pour développer des coopérations

Ce projet porté par la Ville de Lille vise à regrouper différents acteurs de l'économie sociale et solidaire sur un lieu unique. Il s'agit d'assurer la visibilité des acteurs, de développer des synergies entre eux, de favoriser les collaborations avec les universités, et enfin d'économiser des surfaces et des loyers. Cet équipement constituera un élément de dynamisation économique du quartier.

Les formes innovantes de coopération

initiativesETcité, une grappe d'entreprises pour être plus forts

Plusieurs entreprises de la région avaient pour cœur de métier des activités qui se complétaient dans le champ des services en faveur d'un développement local durable. Leur taille était un frein à leur développement, notamment pour certaines fonctions stratégiques telles que le développement commercial ou la gestion des parcours professionnels. Elles se sont regroupées au sein du cluster (grappe d'entreprises) initiativesETcité, créent ainsi des partenariats commerciaux et mettent en commun des moyens et des compétences.

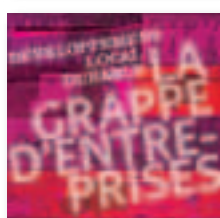
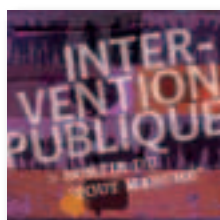
Plus d'infos : www.initiativesetcite.com

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

1+1=3



Les co-productions du Nord-Pas de Calais.

COMMENT POLLENISER ?

Pour faciliter le développement de ces initiatives, **il faut construire des partenariats dans la durée**, créer un ancrage territorial, une approche transversale et une co-construction entre collectivité et acteurs. De plus, il importe de développer la formation à la coopération et faire lien avec le monde universitaire et éducatif pour travailler sur l'innovation et le développement des actions qu'elle porte.

Côté collectivités, il faut inciter les collectivités à encourager les réponses collectives aux appels d'offre et à utiliser l'article 53 du code des marchés publics qui autorise la préférence aux offres présentées par des coopératives à égalité de prix et équivalence de service.

Enfin, il est nécessaire de s'inspirer de **structures juridiques innovantes** (cluster, structure à gouvernance partagée...) pour développer les coopérations.

GROUPE DE TRAVAIL

Membres du groupe de travail : Apes; Artois Comm; Initiatives et Cité; Lianes Coopération; Coorace; Cigales; Le Pas de Côté; URIAE; Accueil paysan, Gabnor

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale) ; AROFESF, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES

Contributeurs : Collectif de l'Envie au Projet, Pays Cœur de Flandres, Communauté de Communes Artois Lys, Lilas Autopartage

LES ÉTATS
GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE

POUR
UNE AUTRE
ÉCONOMIE

INTER- VENTION PUBLIQUE

> SORTIR DU
"TOUT MARCHÉ"

CONTRIBUTION
NORD-
PAS DE CALAIS



NOS INDIGNATIONS

Un constat s'impose aujourd'hui en France : les collectivités locales ont de plus en plus recours aux marchés publics, du fait du Code des Marchés Publics et des directives européennes.

Mais derrière les questions d'apparence technique, se pose un choix de société : va-t-on vers une société du tout marché, où la mise en concurrence généralisée et la marchandisation seraient la règle ?

Le marché est-il le meilleur moyen d'assurer l'accessibilité à tous et l'équité sociale ?

Sauver l'intérêt général

Les services d'intérêt général font partie intégrante du modèle social européen. Il est indispensable de s'en saisir pour protéger les activités et les organismes dont le but premier n'est pas la recherche du profit mais du mieux vivre ensemble, comme ceux de l'ESS.

On nous dit souvent : il n'y a pas le choix, l'Europe impose. Or la Directive Services par exemple offre des possibilités de protéger certains services des règles du marché intérieur et de la concurrence.

On nous dit aussi : la mise en concurrence des structures, au travers des marchés publics, est supposée garantir un meilleur rapport qualité-prix à la collectivité et donc assurer une dépense maîtrisée. Pourtant, "les vertus attachées systématiquement à la commande publique ne résistent pas à l'analyse des atouts d'un conventionnement efficace".

Il est donc crucial, sur les plans démocratique et économique, de préserver la pluralité des modes de collaboration entre la puissance publique et les structures de l'ESS. Parmi les éléments de choix, il est important de réaffirmer la place de la subvention, lorsque l'initiative est bien associative et rencontre les politiques des collectivités locales.

Il s'agit de permettre aux citoyens, aux élus du territoire et aux organisations de faire de la mise en œuvre de l'intérêt général le résultat d'un choix politique concerté. Celui-ci ne peut se réduire ni à une définition unilatérale de l'intérêt général par la puissance publique, ni à une concertation technico-administrative soumise aux seules forces du marché.



+ Des initiatives du Conseil Régional Nord-Pas de Calais favorisent la coopération entre acteurs et respectent la liberté associative

L'appel à projets lancé par la direction environnement du Conseil Régional (DIRENV) est un exemple intéressant de relations entre une collectivité locale et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, évitant une mise en concurrence et une détermination unilatérale de l'intérêt général.

Cet **appel à projets, lancé en 2010**, a pour objectif de faire émerger des projets sur des priorités précises peu travaillées par les acteurs, mais intéressant la Région. Il a été construit en associant un groupe de travail regroupant 25 acteurs (associations d'éco-citoyen-

neté, associations de consommateurs, CERDD, collectivités locales,...).

Il permet de favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs.

Par ailleurs, dans le cadre des **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** liant la Région à une vingtaine d'associations, sont précisées les priorités de la Région, les priorités de la structure, et les points de convergence, faisant l'objet d'un financement. La liberté associative (chaque acteur définit bien son territoire d'intervention, les actions qu'il mène,...) est respectée.

+ La délibération-cadre de collectivités locales

Plusieurs collectivités locales ont adopté une délibération cadre, afin de sécuriser certains services d'intérêt général. L'objectif est d'exclure de la concurrence certains services (l'insertion, la formation, l'emploi, le logement social et la petite enfance). En Nord-Pas de Calais, Tourcoing, Lille et Villeneuve d'Ascq par exemple, ont ainsi adopté des délibérations cadres.

Si ces trois expériences de communes (parmi d'autres) du Nord-Pas de Calais montrent une prise de conscience dans la nécessité de protéger les services sociaux d'intérêt général, elles ne sont qu'un premier pas. Il importe aujourd'hui de mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations fixées dans les délibérations.

C'est possible. Le Conseil Régional Poitou-Charentes a par exemple créé un service public régional de formation professionnelle, qui prend la forme d'un SIEG (Service d'Intérêt Economique Général). 35 organismes ont ainsi été mandatés pour la mise en œuvre de ce service. Ceux-ci apprécient notamment la durée de la convention (5 ans) et les moyens octroyés qui laissent le temps de travailler sur le long terme.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

INTERVENTION PUBLIQUE

COMMENT POLLENISER ?

Pour sensibiliser élus, acteurs et citoyens à cette question, un **Collectif régional** est en cours de constitution, composé de collectivités, d'organismes de la formation et d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ce collectif pourra notamment organiser des formations conjointes à destination des collectivités territoriales et locales, avec les autres acteurs de l'intérêt général (bénévoles et salariés). Cela favorisera le développement d'une nouvelle culture de la co-construction des politiques publiques.

Il publiera des textes de référence et organisera des manifestations publiques. La mobilisation des acteurs et la sensibilisation des citoyens permettront la prise de conscience collective qu'il y a le choix, que d'autres modèles économiques existent, sont possibles et peuvent être développés.

Le Collectif s'impliquera également pour permettre l'intervention d'"experts" avec pour mission d'inciter les collectivités à protéger leurs services, et pour l'affectation de 10% de l'ensemble des budgets formation des collectivités à la co-formation des acteurs de l'intérêt général et des élus et techniciens des collectivités.

Ne pourrait-on expérimenter la mise en place de procédures d'enquête d'utilité sociale, sur la base des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité publique ?

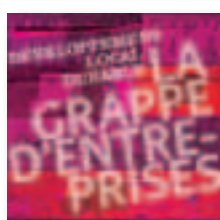
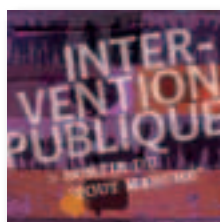
GROUPE DE TRAVAIL

Membres du groupe de travail : Lille Métropole Communauté Urbaine, Arofesep, RTES, Rhizômes, Conseil Général 59, Ville de Seclin, MRES, APES, Fondation Macif, Colline-Acepp

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale) ; AROFESep, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES

Associés : Jean Gadrey (Professeur Honoraire Université de Lille I), Uriopss.

Les co-productions du Nord-Pas de Calais.



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

RÉINVENTER LA GOUVERNANCE

CONTRIBUTION

NORD-PAS DE CALAIS





L'ensemble des composantes de la société (politiques, médias, décideurs économiques, citoyens) jette aujourd'hui un regard critique sur le fonctionnement du système économique et sur la crise qui en résulte : primauté du court terme, rentabilité à tout prix, licenciements, délocalisations, chômage, phénomènes d'exclusion...

C'est notamment le cas des jeunes générations qui ont souvent les plus grandes difficultés à intégrer la vie professionnelle et qui souhaitent aujourd'hui, travailler, entreprendre, se former autrement.

Réinventons la gouvernance

Par leurs pratiques de management, les acteurs de l'ESS démontrent qu'il est possible de changer d'approche en mettant la personne au cœur de l'organisation : formation, recrutement, environnement de travail, gestion des objectifs...

Cette crise est une crise de sens qui nécessite de changer de comportements et de méthodes. Elle suppose également de redéfinir la notion de performance et de gouvernance en ne la réduisant pas seulement à des critères financiers mais comme le moyen de répondre aux besoins des personnes.

Les acteurs de l'ESS mettent au cœur de leur activité et de leur développement la réponse à ses besoins. Ils sont vecteurs de changement et de transformation sociale, au cœur des territoires.

Au service de ces principes, les dirigeants de l'ESS mettent en œuvre des pratiques spécifiques en matière de formation, de recrutement, de gouvernance. Ces pratiques permettent d'encourager la participation des salariés, la formation et la qualification, de réduire la souffrance au travail, de permettre l'insertion de publics en difficulté...

Néanmoins, pour répondre aux enjeux (accès à la santé, à l'emploi, lutte contre les exclusions, vieillissement de la population...), ces pratiques doivent être réinventées chaque jour afin de gagner en efficacité et en pertinence d'un point de vue économique, social, environnemental.



Pratiques et initiatives

+ Macif Nord-Pas de Calais :

- › Rémunération des conseillers indépendante du volume de cotisations dégagé
- › A fonction égale, salaires identiques entre les hommes et les femmes
- › Formation mutualiste à l'embauche en plus de la formation technique
- › Cadres dirigeants majoritairement choisis en interne afin que les stratégies développées restent en conformité avec les valeurs mutualistes
- › Aménagement du temps de travail (durée hebdomadaire : 31h30 aujourd'hui)

Initiative

+ Association d'insertion SEWEP (réseau COORACE)

Participation des salariés en insertion à la vie de l'entreprise.

Mise en place de réunions de salariés (permanents et en parcours professionnalisant) annuelles et obligatoires (les 2 heures de présence sont rémunérées). Celles-ci sont programmées sur le 2ème semestre de l'année et sont délocalisées dans 5 communes différentes (afin qu'elles se déroulent au plus près du domicile des salariés).

Désignation d'un administrateur référent (1 place au Conseil d'administration est réservée annuellement, avec voix consultative)

Objectifs :

- › Echanges des pratiques entre salariés
- › Echanges avec les permanents et les administrateurs sur les problèmes et/ou interrogations liés au contrat de travail, à la relation avec les clients/utilisateurs, à l'association et à son environnement

Initiative

+ La ferme des vanneaux

"Nous sommes des gens ordinaires"

Objectif :

- › Etre reconnu et faire reconnaître les salariés de la ferme des vanneaux comme des salariés comme les autres
- › Permettre aux salariés en contrats aidés d'accéder au même statut, aux mêmes prérogatives qu'un salarié ordinaire

Actions mises en oeuvre :

- › Les salariés en insertion ont des élus dans les instances représentatives du personnel (collège spécifique Comité d'Etablissement, Délégation du Personnel, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), bénéficient des oeuvres sociales, de l'accès au plan de formation associatif, aux congés conventionnels...

Initiative

+ APES (Acteurs pour une Economie Solidaire)

Mise en place d'une démarche progrès en économie solidaire

L'APES met à disposition de ses structures membres, signataires de la charte de l'APES, une démarche permettant de faire un état des lieux au regard de l'économie sociale et solidaire et d'engager un processus de montée en qualité.

La mise en oeuvre de la démarche de progrès en économie solidaire se décline en 4 étapes consécutives, conduisant de l'état des lieux à la mise en place des outils de suivi collectif et d'évaluation.

Pratiques et initiatives

+ Flandre Ateliers

Flandre Appels

Une gouvernance spécifique

Création d'un centre de formation dès la création de la structure afin de former des publics peu qualifiés et permettre une montée en compétences.

Valorisation du résultat collectif généré par l'ensemble des salariés.

Importance de l'accompagnement individuel afin de permettre à chaque salarié de progresser à son rythme.

Une autre approche de l'évaluation : le groupe 3 suisses propose un questionnaire de recrutement, l'embauche est prévue à partir de 7 sur 10 ; Flandres Appel, à partir du même questionnaire, recrute ses salariés à 4 sur 10. L'accompagnement et le suivi proposé permettent ensuite aux salariés embauchés de monter en compétences. Par la suite, grâce aux compétences acquises, certains salariés sont même parfois débauchés par d'autres centres d'appel.

Flandre appels

Activité : centre d'appel
Statut : entreprise adaptée
50 personnes en CDI à plein temps
100% des opérateurs sont des travailleurs handicapés
Gestion de 1 500 000 appels / an

Insertel : Une gouvernance spécifique

- › Priorité donnée à la formation et à la montée en compétences

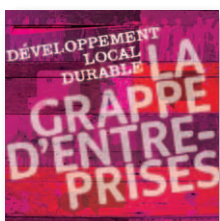
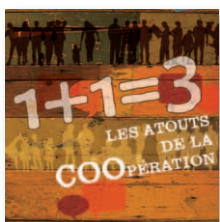
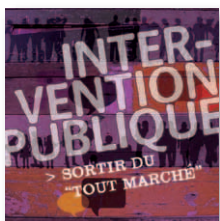
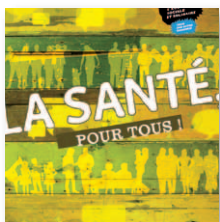
- › Espace de travail pensé comme un lieu de vie (espaces collectifs, temps d'échange, organisation sous forme de plateau téléphonique)

Insertel

Activité : centre d'appel
Statut : entreprise d'insertion (les salariés embauchés sont majoritairement des travailleurs handicapés)
Objectif : insérer des salariés au sein de centres d'appel (80% de sorties positives)



Les co-productions du Nord-Pas de Calais.



› Management

Développement de la formation des cadres dirigeants
Sensibilisation des responsables ressources humaines

Importance de la recherche universitaire afin d' :

- › Identifier les bonnes pratiques et les faire connaître
- › Modéliser les pratiques de management.
- › Apporter des préconisations afin d'impulser des dynamiques de changement au sein des entreprises de l'ESS
- › Possibilité de s'appuyer sur une chaire spécialisée ESS (une chaire universitaire)

› Reconnaissance des salariés en insertion

Nécessité de modifier le cadre législatif afin de donner un statut "ordinaire" aux personnes en contrats aidés tout en

garantissant un accompagnement financier des structures pour la mise en place d'actions (mise en place d'Instances de Représentation du Personnel (IRP), inscription au plan de formation...).

Nécessité d'inscrire pleinement les acteurs de l'insertion dans le champ de l'ESS au niveau des politiques régionales.

› Démarche progrès APES

L'APES anime pour le MES (Mouvement pour une Économie Solidaire) avec le COORACE un groupe de travail avec différentes réseaux nationaux : CEGES, MOUVES, CJDES, CNCRES, COOPEA, Coopérer pour Entreprendre, Minga, Miramap... sur un référentiel de pratiques comme outil de progrès et de lisibilité.

Un objectif double de ce groupe est :

- › Rendre visible et lisible l'ESS
- › Faire progresser les structures de l'ESS



Membres du groupe de travail : CRESS Nord-Pas de Calais, USGERES, URSCOP, CGT, Chantier Ecole, COORACE, Aria Nord, Institut Social de Lille, E2l

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale) ; AROFESSEP, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES

Contributeurs : CRESS Nord-Pas de Calais, APES, Flandre Ateliers, COORACE, La Ferme des Vanneaux

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

INITIATIVESetCITÉ
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

LA GRAPPE D'ENTREPRISES

CONTRIBUTION
NORD-PAS DE CALAIS



NOS INDIGNATIONS

La petite taille des structures constitue, bien souvent, un frein à leur développement, notamment pour certaines fonctions stratégiques telles que le développement commercial ou la gestion des parcours professionnels.

Ce constat est accentué par un manque de coopérations formalisées dans l'économie sociale et solidaire, à croire que les acteurs de ce secteur limite leur vision entrepreneuriale. Pourtant, il semble que les acteurs de l'ESS soient suffisamment inventifs pour adapter les logiques de coopérations et mutualisation - mises en œuvre par les entreprises dites classiques dans un souci d'économie d'échelle - à leurs valeurs.

INITIATIVESet**CITÉ**
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Un exemple de grappe

initiativesETCITÉ est la première "grappe" structurant la filière d'accompagnement pour un développement local durable.

En région Nord-Pas de Calais, plusieurs entreprises se sont développées de manière concomitantes. Elles ont pour cœur de métier des activités qui se complètent dans le champ des services.

Elles créent des **collaborations** qui prennent différentes formes, à savoir des **partenariats commerciaux** et la **mise en commun de moyens et de compétences**.

Les métiers et les compétences développés par ces structures sont complémentaires. Elles relèvent toutes du champ des services et s'adressent très souvent **aux mêmes cibles de clientèle**, notamment les **institutions publiques**, les **organisations relevant de l'économie sociale**, les **entreprises en interaction avec leur environnement local**, des **habitants porteurs de projets individuels ou collectifs**.

Par la nature des activités et les formes d'organisations développées, les structures sont de petite taille. Cette dimension d'entreprise est appréciée par ses commanditaires parce qu'elle permet une plus grande réactivité, une qualité de la relation-clientèle et l'engagement de ses salariés.

Pour autant, la taille de ces entreprises peut-être un frein à la qualification de certaines **fonctions stratégiques** notamment le **pilotage économique et financier**, le **développement commercial**, le **pilotage des ressources humaines**.

initiativesETCITÉ a pour principal objectif de favoriser le développement et la consolidation de ses entreprises membres (quelles que soient leurs formes juridiques). Les entreprises inscrites dans la démarche du Projet **initiativesETCITÉ** partagent des valeurs communes, celles de l'ESS, et agissent au sein d'une même filière économique, le développement local durable.

Le développement "local" constitue la voie privilégiée d'innovation au service d'une économie plus humaine. De plus, l'entreprise "durable", donc solidaire, n'est pas réservée aux seules formes juridiques qui relèvent de l'économie sociale.

Ces valeurs s'expriment au travers des différentes activités de services proposées par ces entreprises telles que le conseil, la formation, la communication, l'accompagnement au développement d'activités économiques, etc.

Ces entreprises relèvent du secteur tertiaire et leurs activités sont très souvent complémentaires. En effet, elles apportent toutes des services qui contribuent à produire du développement local. En se regroupant ces entreprises créent, au sein de la filière du développement local durable, les moyens d'un développement en "grappe" autrement appelé "cluster".



+ Le rayonnement régional...

Le Nord-Pas de Calais est, à juste titre, très souvent cité en exemple pour sa capacité d'innovation en matière de développement local. Il est vrai que de nombreuses initiatives qui ont émergé dans notre région ont été ensuite essaimées à l'échelle nationale (Régie de quartier, Plan Local d'Insertion et d'Emploi, Plan Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire, Ressourceries, etc...).

Notre capacité d'innovation sociale et économique résulte peut-être, à la fois de notre tradition de solidarité mais aussi de l'esprit volontariste des différentes catégories d'acteurs qui ont su unir leurs forces au service de leur territoire. C'est ainsi que le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) s'est développé en Nord-Pas de Calais.

...comme l'un des facteurs qui explique la création de la grappe

Ce phénomène s'illustre par la création, ces quinze dernières années, de structures spécifiques (associations, coopératives, entreprises dites classiques mais intégrant les valeurs de l'ESS dans leurs pratiques), etc.) qui se sont ensuite recentrées sur la filière du développement local durable. La structuration de cette filière est l'une des ambitions de la grappe d'entreprises **initiativesETCITÉ**. Depuis plus d'une année, un groupe d'entrepreneurs, agissant de manière directe ou indirecte au service du développement local durable s'est réuni. Ce qui a abouti à la création le 3 Février 2010 de l'Union d'économie Sociale Anonyme **initiativesETCITÉ**.

Les entreprises membres d'**initiativesETCITÉ** proposent une gamme complète de services en direction des acteurs locaux (associations, collectivités, élus, habitants, chefs d'entreprises...) qui sont regroupés à travers 4 pôles :

- > Conseil
- > Communication
- > Accompagnement
- > Services

Nous avons fait le choix au lancement de notre projet - d'inclure uniquement des entreprises dont l'activité se complète dans le but de créer une dynamique de coopération forte. Dans un second temps nous envisageons également d'inclure des entreprises dont l'activité est concurrente de celle de certaines entreprises de notre regroupement initial en vue de développer des partenariats intelligents.

+ Un projet innovant et ambitieux

Une gouvernance originale

Le 3 Février 2010, nous avons créé une Union d'Économie Sociale Anonyme (UES SA) à capital variable. Cette forme juridique répond aux trois principes suivants exprimés lors des travaux précédents la création de la "grappe" :

- > La forme juridique doit permettre d'ancrer le projet dans une dimension "entrepreneuriale" et permettre le portage de projets lourds
- > La forme juridique doit traduire un engagement fort des initiateurs à se situer dans le champ concurrentiel
- > La gouvernance du projet se doit d'être conforme aux principes démocratiques propres aux organisations de l'économie sociale.

Le caractère variable du capital permet l'admission de nouveaux "sociétaires" conformément à nos ambitions d'ouverture.

La coopération interentreprises est un processus complexe qui ne se décrète pas et qui nécessite de se construire progressivement. Dans cet esprit nous avons conçu trois niveaux d'implication des entreprises membres d'**initiativesETCITÉ** :

1^{er} Niveau > Le Réseau

Au sein du Réseau, les entreprises apprennent à se connaître, à travailler ensemble. La coopération se matérialise essentiellement par des partages d'informations.

2^{ème} Niveau > Le Groupement

Au-delà du partage d'informations les entreprises membres du groupement partagent des moyens (locaux, matériels, formations...) et répondent ensemble à des appels d'offres.

3^{ème} Niveau > Le Groupe

Les entreprises membres du groupe ont choisi de sceller leurs destins en partageant leurs stratégies de développement. Au-delà du partage d'informations et de moyens, les entreprises membres du groupe croisent leurs capitaux, partagent leurs dirigeants et co-construisent leur développement.

Un modèle économique fort

Conscients de devoir nous donner les moyens de nos ambitions, et considérant les financements extérieurs comme accélérateur de notre projet, et non pas comme nécessaires à sa pérennité, notre modèle économique repose sur trois types de ressources propres : une cotisation annuelle, ainsi que des pourcentages reversés à **initiativesETCITÉ**. Ces derniers visent à valoriser, à la fois, les services rendus par la grappe à ses membres, mais aussi les coopérations commerciales développées grâce à l'appartenance à ce réseau.

Des objectifs et une ambition à atteindre

Pour mener à bien notre mission d'accompagnement au développement et à la consolidation de nos entreprises membres, nous nous sommes définis trois objectifs opérationnels, correspondants aux besoins exprimés par nos membres :

- > Mettre en place un développement commercial intégré et mutualisé
- > Qualifier des fonctions de gestion des ressources humaines
- > Favoriser la mutualisation de moyens

L'ambition d'**initiativesETCITÉ** est de devenir la référence incontournable en France en matière de développement local durable. Ainsi, nous aurons aussi démontré qu'une autre économie est possible, tout en assurant une qualité de service et une éthique.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

LA GRAPPE D'ENTREPRISES

COMMENT POLLENISER ?

› Convaincre de l'intérêt d'une telle initiative :

Valoriser les résultats obtenus par **initiativesetcité** : impacts de l'appartenance à ce réseau en termes de développement d'affaires, nombre d'emplois créés, mutualisation d'outils, de services, impacts pour le territoire d'implantation, etc...

Par ailleurs, la société civile, l'opinion publique s'intéressent de plus en plus aux nouvelles formes d'économie, de consommation. En témoigne l'engouement pour le bio, le développement durable. Or, l'ESS peut apporter des réponses, innovantes et accessibles à tous, à ces pré-occupations. Il est donc important de trouver des solutions ; le regroupement en grappe en est une, qui assure la pérennité des structures de l'ESS.

› Accompagner une mise en œuvre intelligente de tels projets :

Pouvoir identifier des incontournables à la réussite de ce type de projet comme :

- › La volonté et l'investissement des chefs d'entreprises dans le projet
- › L'animation de ce réseau qu'elle soit intégrée ou externalisée (mise à disposition d'un chargé de mission d'un acteur local (collectivités, CCI, etc...))
- › Exprimer les doutes, les freins avant le lancement du projet
- › La connaissance et reconnaissance de l'intérêt du projet par les salariés des différentes entreprises de la grappe.

Les co-productions du Nord-Pas de Calais.



Membres du groupe de travail : Apes; Artois Comm; **initiativesetcité**; Lianes Coopération; Coorace; Cigales; Le Pas de Côte; URIAE; Accueil paysan, Gabnor ; Cap Solidarités

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale) ; AROFESep, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES

Contributeurs : Les entreprises membres de la "grappe" : Affaires Publiques, Alterna, Culture d'Entreprise, Extra Muros, Graines de Bâisseurs, Grands Ensemble, Innovance, La Trace des fées, L-Conseil, Multicité, Résonance, RIF, SMartrf, Cabinet Turbez-Lenglar

LES ÉTATS
GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE

POUR
UNE AUTRE
ÉCONOMIE

LA SANTÉ POUR TOUS !

CONTRIBUTION
NORD-
PAS DE CALAIS



NOS INDIGNATIONS

La situation socio-sanitaire est préoccupante en Nord-Pas de Calais : notre région est dotée d'indicateurs de santé qui la placent souvent en dernière position des régions françaises. Il existe une forte disparité selon les territoires, et des conditions socio-économiques difficiles retentissent lourdement sur l'état de santé de la population.

D'autre part, il existe un problème grandissant d'accès aux soins du fait du désengagement de l'Etat, de la désertification médicale, de la médecine à 2 vitesses...

Prévention et soins : égalité, participation et proximité !

L'ESS considère l'éducation de tous à la santé comme un investissement pour l'avenir et non comme une charge. C'est pourquoi elle s'investit dans le champs de la prévention et de l'éducation à la santé. Par ailleurs, qu'il s'agisse de soins ou de prévention, l'ESS milite pour des actions au plus près du public sur l'ensemble du territoire, qui soient accessibles à tous, y compris les personnes vulnérables. Enfin, dernière particularité : elle considère les habitants comme acteurs, partie prenante, et non uniquement comme des bénéficiaires ou des usagers. Les actions de prévention santé doivent être adaptées aux différents publics et "faire avec".

NOS INITIATIVES

+ APRIS et APESAL ou le soutien à la prévention

La Mutualité Française est à l'origine et soutient financièrement les associations APESAL (pour le Nord) et APRIS (pour le Pas de Calais) qui organisent des actions de prévention auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et accompagnent les enfants et leurs parents jusqu'à la résolution du problème : prise de rendez vous chez les professionnels de santé, aide administrative auprès des familles, transport, etc...

+ Le bus santé et les Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) : une couverture exhaustive du territoire

Le BUS SANTE (Cabinet Médical Mobile Mutualiste), sillonne le territoire et propose des actions de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de repérage.

Premier réseau sanitaire et social en France, les 2 500 services de soin et d'accompagnement mutualistes apportent des réponses aux besoins de santé et de bien-être de la population (consultations médicales, hospitalisation, équipements optiques et auditifs...).

Les tarifs pratiqués dans ces services garantissent un reste à charge le plus bas possible pour les adhérents. Cela a pour avantage d'influer sur les prix pratiqués par l'ensemble des professions de santé.

+ La SCIC "A la marge" : une approche dynamique et citoyenne de la santé

Le projet d'intérêt collectif de "A la marge" contribue au développement local par une approche dynamique et citoyenne de la santé. Il se réalise notamment à travers une activité de communication :

› participant au développement de l'éducation pour la santé ;

› valorisant l'éducation pour la santé et la promotion santé aux yeux des acteurs qui la développent et auprès des politiques publiques et des institutions territoriales ;

› contribuant à l'édition de supports pédagogiques d'éducation pour la santé ;

› participant et contribuant à la mise en place d'actions de mobilisation autour de l'éducation pour la santé et la promotion de la santé.



Pour favoriser un véritable développement de ces actions, il faut :

1 › un plan insistant sur le **partenariat**, une **politique volontariste** de santé pour tous, en concertation, territorialisé, en proximité, soucieux d'une équité territoriale

2 › s'appuyer sur les **associations de proximité** qui par leur veille et leur créativité ont un véritable intérêt et une utilité collective

3 › inciter les acteurs de l'économie sociale et solidaire à **s'impliquer** davantage dans les instances en charge des politiques de santé

4 › **faire avec** : la prévention c'est aussi "être attentif à l'autre", "être prévenant" : il faut intégrer dans les politiques de santé les demandes et les attentes de la population pour établir des dispositifs d'accompagnement dans lesquels les habitants sont acteurs et non uniquement bénéficiaires ou usagers

5 › **faire autrement** : adapter la manière de mener des actions de prévention santé aux différents publics (éviter les discours moralisateurs par exemple)

6 › que la **santé au travail** soit davantage prise en compte : à souligner l'action volontariste de la Région Nord-Pas de Calais sur ce sujet

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

LA SANTÉ POUR TOUS !

Les facteurs de succès :

- › la multiplication des **partenariats entre les structures** dans leur mission de services sur les territoires (accueil, écoute, information, orientation, évaluation, coordination).
- › le développement des Services à la Personne par la garantie d'une **qualité d'accompagnement** (durée des interventions notamment).

Les co-productions du Nord-Pas de Calais.



Membres du groupe de travail : Apes ; Cigales ; E2i ; Mutualité Française ; Terre de Liens ; Apreva ; Centre Social centre ville de Villeneuve d'Ascq ; Le Pas de Côté ; SEL ; Gabnor ; Scic A La Marge ; l'Union fait la ferme ; Macif ; Unsa

Comité de pilotage : APES, CRESS, RTES (animateurs de la mobilisation régionale) ; AROFESF, Artois Comm, Cap Solidarités, CFDT, Conseil Général 59, CFE-CGC, CGT, Chantier Ecole, Cigales, Conseil Régional, COORACE, CPCA, FO59, GABNOR, GEMA, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté urbaine, MRES, Mutualité Française, URIAE, URIOPSS, URSCOP, USGERES

Contributeurs : Associations Accueil Paysan, Artisans du monde, A Petits Pas, Arcade, Down Up, les Paniers de la Mer, Collectif de l'Envie au Projet, La Chambre d'Eau, la Fabrique à Rêves Pays Cœur de Flandres, Communauté de Communes Artois Lys, Lilas Autopartage, Région Nord-pas de Calais, Croc la Vie, bénévoles, étudiants

La campagne régionale Y'A LE CHOIX ! interpelle les élus et les «techniciens» comme les acteurs associatifs, sur les évolutions des modes de financement public des associations et leurs effets, en alertant sur l'accroissement des difficultés auquel elles sont confrontées de façon plus générale.

Les associations ne sont pas des prestataires comme les autres, ainsi que l'affirment certaines (dont les signataires de cet appel : voir p.4) et la Région Nord-Pas de Calais dans la «Charte d'Engagements Réciproques» Région - associations.

Légitimes

Ces dernières doivent d'abord être reconnues pour ce qu'elles sont, à savoir des organismes regroupant des bénévoles et aussi, parfois, des salariés ; elles ont des formes d'actions collectives attestataires, prestataires et aussi protestataires. C'est d'abord du fait de leur nature, par leur contribution au « mieux vivre ensemble », qu'elles sont légitimes à être soutenues par les collectivités par le biais de subventions.

Nous sommes obligés de constater que la situation ne s'est guère améliorée, avec notamment :

- *le conventionnement des asso' dont les conditions peuvent faire parfois craindre la requalification de leurs activités (voir encadré),*
- *la raréfaction des financements publics par subvention,*
- *une complexité administrative croissant au point de mobiliser trop de moyens et de compétences,*
- *des appels à projet de plus en plus proches d'appels d'offres.*

Possible

Or il est possible que les collectivités décident de sélectionner des associations pour assurer les acti-

Modes de financement public des associations

Y'A LE CHOIX !

Nos associations ne sont pas des marchandises !



Une affiche disponible

Le collectif interassociatif «Y'a le choix !» a intitulé sa contribution aux États Généraux de l'ESS «Nos associations ne sont pas des marchandises !». Elle propose une expérimentation (voir page 3) et aussi la révision du Code des Marchés Publics.

François Boucq, auteur lillois de BD, a illustré cette dernière proposition avec ce dessin du joueur de bonneteau pour une affiche couleur sérigraphiée par Alain Buyse (merci à eux !). Elle est titrée :

Financements publics des associations : l'embouille du bonneteau
STOP AU JEU CONCURRENTIEL !
Révision du Code des Marchés Publics : changeons la donne !

vités d'intérêt général (hors Service Public) en aménageant leur condition de financement. Encore faut-il qu'elles délibèrent en ce sens : démarche courageuse face aux courants de pensée dominants. Courage politique dont trop peu d'élus locaux et nationaux font preuve aujourd'hui.

Cette situation fragilise les associations en réduisant leurs possibilités d'initiatives et en générant des

pratiques concurrentielles, y compris entre elles ou en leur sein.

Requalification

Les contraintes auxquelles certaines conventions soumettent les asso peuvent amener les tribunaux ou les services fiscaux à requalifier une subvention en prestation de services. C'est du lourd !

[Issu de l'Appel « Y'a le choix ! » en Nord - Pas de Calais]

NOTRE CAMPAGNE

La campagne « Y'a le choix ! » porte simplement la contradiction à un propos répandu disant que, pour le financement public des associations, « Y'a pas le choix, y'aura de plus en plus d'appels d'offres et de marchés concurrentiels ». Elle démontre que « Y'a le choix ! » au contraire, entre plusieurs modes de financement. Elle invite à plus de coopération (et moins de concurrence).

Le cadre européen...

Une Directive Européenne sur le marché de services (dernière version : 2008) porte sur les Services Sociaux d'Intérêt Général, SSIG. Ceux-ci relèvent en France du secteur public, du secteur associatif et des sociétés privées concurrentielles. En « zone blanche » figurent les services totalement exclus du marché, comme l'armée, l'éducation obligatoire (en France : scolarité de 6 à 16 ans), la justice, etc. En « zone grise », la directive énumère 12 grands domaines d'activité pour lesquels les États peuvent décider une exclusion totale ou partielle du marché. En « zone noire », il y a tout le reste !

... et sa « zone grise »

Parmi les 12 grands domaines de la « zone grise », on trouve :

- les services d'intérêt général non économiques ou SIGNE (là où on ne produit ni bien ni service payant, quelque soit le « payeur », même s'il y a subvention),

- les services sociaux relatifs au logement social, à l'aide à l'enfance et à l'aide aux familles et aux personnes se trouvant de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoin. Ces services sont assurés par l'État, par des prestataires mandatés par l'État ou par des associations caritatives reconnues comme telles par l'État (par État, les textes euro-

péens entendent l'état central et/ou les collectivités territoriales).

À propos de ces deux ensembles, le « collectif SSIG » parle de « 20 grands secteurs d'activité qui concernent l'univers des associations et de l'Économie Sociale et Solidaire » (ESS) mais aussi le secteur public. Exemple : le secteur de la petite enfance. Donc, la « zone grise » constitue un enjeu conséquent !

La position française

Nous pouvons constater que, face à cette responsabilité, l'État français a fait le choix de la position la plus libérale (du point de vue économique). Elle consiste à ne rien exclure a priori du marché (pour la « zone grise »).

Autrement dit, le gouvernement a choisi (en 2010) de ne pas établir une loi de transcription de la directive prescrivant un choix d'exclusions du marché pour ces 12 grands domaines ; il a renvoyé la responsabilité aux collectivités

territoriales. On peut dire que ce gouvernement est cohérent : ce choix est conforme au contenu et au sens du Code des Marchés Publics tel que modifié en 2006, où l'on peut mesurer que la France est plus restrictive que l'Europe (voir encadré page 1, « Une affiche est disponible »).

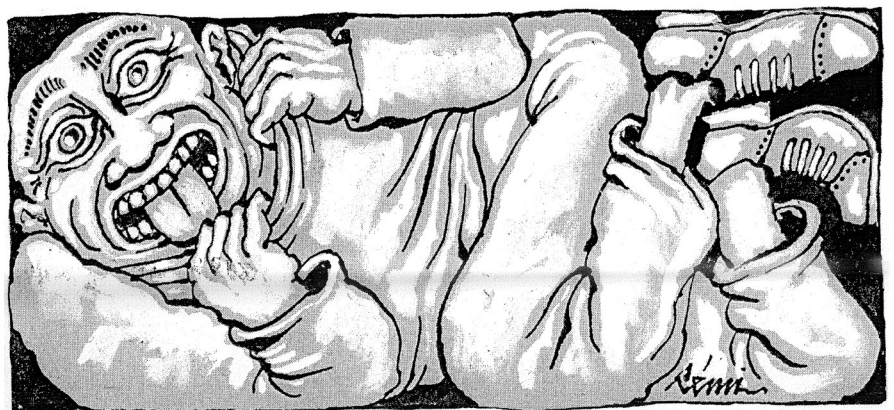
Une chance historique

Résumons. Le groupe interassociatif qui anime cette Campagne conclut en substance :

- Dommage, l'État français laisse faire !

- Et, tant mieux, c'est possible de limiter le « presque tout concurrentiel » dans les collectivités territoriales : saisissons-nous de ce possible !

- Dans ce contexte, une chance historique s'ouvre pour l'action concertée et coopérative entr'associations et collectivités afin de mener au mieux cette action de limitation. De l'oxygène !



L'ESPACE DU POSSIBLE

En première étape, les collectivités territoriales qui décident de protéger du « tout marché concurrentiel » tout ou partie des activités qualifiées de SSIG¹ ont à voter une délibération-cadre.

La délibération - cadre

Modèles types créés par l'ADF

(Association des Départements de France), l'ARF (Association des Régions de France) et d'autres, la

¹ Pour être tout à fait précis, les SSIG sont une notion politique (reprise dans des communications de la Commission Européenne) mais non légale, donc absente en tant que telle des textes européens (Traité de Lisbonne et Directive services).

délibération-cadre consiste à préciser les « services d'intérêt général » (SIG) que la collectivité considère comme des SIGNE ou comme des SIEG (Services d'Intérêt Economique Général), à justifier cette décision et à fixer les règles générales (le cadre) pour leur soutien et leur financement sur fonds publics. Il peut y avoir une délibération cadre pour l'ensemble des SIG ou pour une catégorie de SIG.

Bien sûr, ces délibérations doivent d'abord s'appuyer sur les réglementations européennes et françaises et y faire référence. On en trouve pour cet aspect un très bon modèle publié par le « collectif SSIG » (www.ssig-fr.org, délibération type, pages 1 à 5). On en trouve des exemples d'application avec le modèle type pour les Conseils Généraux créé par l'ADF, un modèle pour la formation permanente proposé par l'ARF.

Règle majeure : ces délibérations doivent également détailler le cadre territorial dans lequel elles s'exercent. Voilà peut-être la partie la plus délicate : ces délibérations doivent à la fois préciser le ou les services concernés, et le ou les politiques publiques dans le cadre desquelles leurs actions s'inscrivent, mais aussi en quoi leur inscription



Photo illustrant le dossier d'À travers champs n°24 disponible sur demande à : rhizomes@nordnet.fr

Photo : Robin Cresson

dans le champ concurrentiel ne garantit pas leur exécution dans des conditions conformes à leur caractère d'intérêt général. Les contentieux ont principalement porté sur cette partie des premières délibérations-cadres. La Région de Poitou-Charente semble avoir réussi cette partie délicate. Mais pas le Limousin.

On a 7 types de précisions à indiquer dans l'exposé de la décision de la collectivité. Voyez l'encadré ci-dessous.

La coopération

Une évidence, dès cette étape (de la délibération-cadre) : on voit l'intérêt commun pour la collecti-

vité et les associations à coopérer. À coopérer d'abord dans l'information réciproque, relativement aux besoins de sécuriser des financements publics hors le champ concurrentiel, pour les SSIG. À coopérer aussi pour l'écriture de la délibération-cadre, afin que celle-ci corresponde au mieux aux besoins, droits et préférences des futurs (et souvent déjà actuels) utilisateurs des SIG et en sécurisant les deux parties, collectivités et associations. Et enfin, à coopérer dès l'étape de la délibération-cadre, pour préparer les conditions de réalisation de celle-ci et de sa déclinaison en délibérations spécifiques éventuelles, conventions et man-

7 types de précisions

1. La désignation du service à protéger « des seules forces du marché » (jargon européen, sic !), des utilisateurs visés (de leurs besoins, de leurs préférences et de leurs droits) et la précision de son caractère d'intérêt général.
2. La déclinaison (le détail) des différents aspects du service (exemple SSIG : accueil et encadrement de la petite enfance ; déclinaisons possibles : crèches, PMI, etc...) référée aux besoins, droits et préférences cités ci-dessus.
3. Les précisions les plus détaillées possibles quant à la mission particulière impartie au SIG concerné. Cela inclut la politique publique concernée et la justification de l'incapacité ou de l'impossibi-

lité de réaliser ce service conformément à la politique publique et aux besoins, préférences et droits des utilisateurs dans le cadre du « tout marché ».

4. La précision des obligations de service public (OSP), en fait les modalités opérationnelles de réalisation du SIG telles que définies dans les missions particulières imparties.

5. Les possibilités retenues pour désigner l'opérateur avec au choix (plusieurs possibilités peuvent être conservées dans la délibération) :

- réalisation en direct par la collectivité,
- réalisation par une entreprise privée (assoc' comprise).

Dans le second cas, il faut préciser les formes de mandatement que la col-

lectivité s'autorise a priori (marché en procédure adaptée, DSP-Délégation de Service Public, CPO-Convention Pluriannuelle d'Objectifs, droits spéciaux ou exclusifs) et le ou les modes de désignation (parmi lesquels : autorisation, agrément, convention, label,...).

6. Le mode de publicité préalable au mandatement, quelle que soit la forme retenue.

7. Le mode de financement du SIEG, les conditions de réalisation financière de la mission et les modes de calcul de la compensation du service public (sur quelle base la collectivité a estimé le coût du service public et donc la somme attribuée à l'opérateur, par exemple coût horaire, coût par personne, forfaits,...).

datements. Il convient d'éviter le mode « déclaration généreuse aux effets contradictoires », par exemple en prenant garde de ne pas y soumettre ceux qui n'y sont pas contraints, les SIGNE.

États des lieux 59-62

Il y a actuellement, en Nord-Pas de Calais (59-62), une impression générale du « chacun à s' mode ». Quelques exemples.

La Région : chaque direction, voire chaque service, semble traiter cette question en ordre dispersé, avec une délibération en préparation concernant la formation permanente.

Les Départements : le Pas-de-Calais semble avoir retenu, selon les services, deux options (: le marché ou les délégations aux communautés de communes). Le Nord a pris une délibération-cadre sur les services d'aide sociale et il vient de mettre en place un groupe de travail inter-services, ce qui marque une volonté de meilleure coordination dans ce domaine.

Et, dans les communes et communautés de communes, Tourcoing avait pris une longueur d'avance sur la délibération-cadre, rejoint par un (trop) petit nombre d'autres collectivités, et sans suites à ce jour en terme de délibérations spécifiques ou de mandatements pris dans le cadre de cette délibération.

Sans conteste, cet état des lieux renforce notre souhait de contribuer à multiplier les démarches coopératives. Cet espace du possible nous invite tous au travail, élus, « techniciens des collectivités » et responsables associatifs.

Rédaction, mise en page, retouches : Emmanuel Jendrier, Agnès Chenina et Dominique Cresson (Rhizomes, asso d'accompagnement / créateurs en ESS).

Pour contacter le collectif :
yalechoix@gmail.com

AU TRAVAIL !

Voilà où en est la campagne « Y'a le choix ! » au moment des États Généraux de l'ESS (juin 2011). Il y a de la place dans les actions sur les trois registres de la sensibilisation, de l'expérimentation et de la revendication !

Il reste un travail de **sensibilisation** des élus et personnels des services des collectivités territoriales. Soyons nombreux à les inviter à prendre et/ou connaître les délibérations-cadres limitant la tendance hyper-concurrentielle. À se les approprier en tenant compte des conditions de leur mise en oeuvre pour limiter le risque d'en rester aux « délibérations - cadres ».

Dans le Nord, avec Lille Communauté Urbaine et le RTES, nous préparons l'**expérimentation** prochaine d'une action de formation pour élus et « techniciens » des collectivités² ainsi qu'acteurs asso-

ciatifs. Son objet : comprendre, s'approprier et rendre opérationnel la protection des SIEG dans les politiques locales.

Et au national, la **revendication** porte sur le Code des Marchés. Pour que l'État transcrive la possibilité de protections présente dans la Directive services et définisse les services à protéger plus particulièrement³ en les intégrant dans le Code des Marchés Publics.

On demande aussi que l'État aille plus loin sur les protections pour les activités à but non lucratif ou à lucrativité limitée (dans la législation nationale et dans ses interventions au niveau européen).

² Sous réserve de l'obstacle de la mise en marché de la formation des salariés de nombreuses collectivités !

³ Parmi les douze domaines d'activité pour lesquels les États peuvent décider d'une exclusion totale ou partielle du marché

Liste des signataires au 25 mai 2011:

APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire)
AROFSEF (Association Régionale des Organismes de Formation de l'Economie Sociale et de l'Education Permanente)
ATELIER la Talvère - Pierre Davreux
CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)
CRESS (Chambre Régionale de l'ESS)
Fédération des Centres Sociaux du Nord
Fédération Nord Nature Environnement
GRAINE Pays du Nord
MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)
Sensée-Scarpe-Escaut-Artois-Douaisis-Cambrésis
MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités)
RHIZOMES
T'OP! - Théâtre de l'opprimé
URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)
URIAE (Union Régionale d'Insertion par l'Activité Économique)
URIOSS (Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)



**VOUS PARTICIPEZ
AUX ÉTATS
GÉNÉRAUX DE
L'ESS :
SAISISSEZ-VOUS
DE CETTE
CAMPAGNE ET
RELAYEZ-LA !**

Texte initial de la revendication : « Y'a le choix ! »

1. - réhabiliter et privilégier la subvention,
- promouvoir le marché public non concurrentiel qui est praticable,
- limiter (au strict nécessaire) le recours au marché concurrentiel;
2. - soutenir les associations s'engageant à agir contre la concurrence (en leur sein, entr'elles, et vis-à-vis des services publics) ;
3. - réaliser avec les collectivités locales d'accord avec le point 1 : sensibilisation, conseil et formation à ces pratiques aux élus, fonctionnaires et associatifs.